

SPUQ INFO

BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL



mot du président //

Le béton ou la réflexion ?

// JACQUES PELLETIER – Département d'études littéraires

Quelle est la priorité de l'UQAM à l'heure actuelle? Le développement immobilier ou la réflexion sur les finalités et les objectifs de l'institution universitaire?

Si l'on se fie à la « vitrine » de l'UQAM telle qu'elle apparaît dans ses publications officielles, ses documents promotionnels et son portail Internet, le choix est clair. C'est le développement immobilier, l'extension physique du campus qui figure au premier plan à travers de multiples projets d'achat et de construction dont le dernier en date, l'îlot Voyageur, fera même l'objet d'un PPP pris en charge par un consortium privé, Busac, qui sera en quelque sorte « commandité » par l'UQAM pour réaliser cette opération d'envergure.

Le développement immobilier est sans doute nécessaire pour un établissement qui manque de locaux. Mais encore faut-il qu'il se fasse correctement, dans le respect des personnes et de l'environnement.

Or, sur ce double plan, l'UQAM ne s'avère pas exemplaire. Le CRI (Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale) a fait remarquer l'an dernier dans une lettre au Conseil d'administration de l'Université, et publiée dans le *SPUQ-INFO*, que certaines acquisitions au cœur du Quartier Latin risquaient d'affecter négativement les personnes itinérantes du quartier et certains groupes communautaires. Daniel Clapin-Pépin montre pour sa part, dans ce numéro, que la dimension écologique et environnementale du projet de l'îlot Voyageur n'a pas été suffisamment prise en considération jusqu'à maintenant dans ce chantier qui soulève aussi d'autres interrogations qui seront abordées par notre collègue Gaétan Breton dans notre prochaine livraison. ► p. 2

245
septembre 2005

SOMMAIRE //

- MOT DU PRÉSIDENT – LE BÉTON OU LA RÉFLEXION ? jacques pelletier -1
- SPUQ-INFO : NOUVELLE MAQUETTE -2
- CONGÉDIEMENT DU PROFESSEUR RICHARD DESROSNIERS – MISE AU POINT DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SPUQ -3
- LE GUIDE POUR L'ÉVALUATION DE LA VICE-RECTRICE DANIELLE LABERGE – RÉSULTAT BROUILLON D'UNE DÉMARCHÉ UNILATÉRALE georges campeau -4
- LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES DU PROJET DE L'ÎLOT VOYAGEUR – LETTRE OUVERTE AU RECTEUR daniel clapin-pépin -6
- BOURSES D'EXCELLENCE – CONTRIBUTION SIGNIFICATIVE DU SPUQ -7
- PLAN D'ACTION DU SPUQ POUR L'ANNÉE 2005-2006 -8
- COMITÉ EXÉCUTIF : VACANCE À LA 2^E VICE-PRÉSIDENTIE -12
- THIERRY HENTSCH jean-marc piotte -13
- HAUSSE DE LA COTISATION À 17,9 %... SEULEMENT – LA SANTÉ FINANCIÈRE DU RRUQ DEMEURE PRÉOCCUPANTE marc chabot -14

PLAN D'ACTION
DU SPUQ 2005-2006 // ►8



mot du président //

(suite de la p. 1)

Bref, utilisant une formule qui fera sourire j'espère, je dirai qu'il ne faudrait tout de même pas qu'en cette matière, le recteur de l'UQAM devienne le baron Haussmann du Quartier Latin, en le dénaturant et en le livrant à tous les spéculateurs en recherche de « curée ».

Si l'immobilier va, tout ne va pas, comme le veut l'adage, dans l'ensemble de l'UQAM et notamment sur le plan académique. En principe, la dernière année aurait dû être consacrée à une profonde réflexion sur la fonction enseignante qui, selon le recteur et nous sommes d'accord là-dessus avec lui, aurait grandement besoin d'être revalorisée. Dans son discours de la rentrée 2004, il en avait fait une priorité qu'il avait très officiellement confiée, dans le style de plus en plus présidentiel qui caractérise ses interventions, à la vice-rectrice à la Vie académique et vice-rectrice Exécutive.

Or, force est de constater que cet important chantier, qui vaut bien selon nous celui de l'expansion immobilière, n'a

guère connu de développements depuis lors. C'est pourtant un dossier urgent qui devrait mobiliser aujourd'hui toute notre attention.

Il faut, en effet, que l'enseignement retrouve toute son importance névralgique au cœur du système universitaire dont la mission essentielle est d'assurer la formation des étudiants et d'assumer la transmission d'un héritage scientifique et culturel. Cela passe par l'enseignement et l'engagement dans cette tâche des « meilleurs d'entre nous ». Il est plus que temps, non seulement qu'on s'en rende compte, mais qu'on agisse rapidement et très énergiquement dans cette direction.

Entre le béton et la réflexion, le choix pour nous est clair : c'est le béton qui doit être au service de la réflexion et non l'inverse. C'est une vérité évidente, dira-t-on, une lapalissade. Mais il est des lieux communs comme cela qu'il faut rappeler lorsque la réalité des engagements et des pratiques ne les prend plus, ou pas suffisamment, en charge. ✕

SPUQ-INFO : nouvelle maquette

Comme nos lecteurs attentifs l'auront remarqué, notre bulletin syndical sera désormais publié sous une nouvelle maquette, le présent exemplaire représentant le premier numéro d'une nouvelle série.

Nous songions depuis deux ans à cette opération de « re-looking » d'une formule qui nous a bien servis pendant longtemps mais qui nous laissait peu de liberté sur la plan graphique. Le nouveau « design » nous permet d'intégrer des photographies pour accompagner les textes de nos collaborateurs et d'aménager l'espace de la page pour en rendre la lecture davantage aérée et du coup plus agréable.

Les nostalgiques de la formule antérieure pourront se consoler en constatant que la nouvelle maquette ne marque pas une véritable rupture avec l'ancien modèle mais plutôt son rajeunissement dans un revêtement léger et dynamique, mieux adapté au contexte actuel de notre vie syndicale.

Nous en profitons pour rappeler que nos pages vous appartiennent et qu'il ne tient qu'à vous de nous faire parvenir vos collaborations que nous publierons avec grand plaisir.

BULLETIN DE LIAISON DU SPUQ

SPUQ-INFO, UQAM
BUREAU A-R050
C.P. 8888, SUCCURSALE CENTRE-VILLE
MONTRÉAL, QUÉBEC, H3C 3P8

TÉLÉPHONE : (514) 987-6198
TÉLÉCOPIEUR : (514) 987-3014
COURRIEL : spuq@uqam.ca

SITE INTERNET :
<http://www.unites.uqam.ca/spuq>

RÉDACTION//
Georges Campeau
Marc Chabot
Jacques Pelletier
Jean-Marc Piotte
Daniel Clapin-Pépin

CONSEIL SYNDICAL

JEUDI 13 OCTOBRE

12 H 30

SB-M210

PAVILLON DES SCIENCES
BIOLOGIQUES

MÉTRO PLACE-DES-ARTS



Congédiement du professeur Richard Desrosiers

Mise au point du Comité exécutif du SPUQ

// COMITÉ EXÉCUTIF DU SPUQ

Le 31 août dernier, le Conseil d'administration de l'UQAM adoptait à l'unanimité une résolution congédiant le professeur Richard Desrosiers en invoquant des « manquements graves » de ce dernier dans l'exercice de ses fonctions de professeur et de directeur du Département d'histoire.

Cette résolution faisait suite au dépôt du rapport d'enquête de l'examinateur externe à qui l'Université, en accord avec le professeur Desrosiers, avait confié le mandat, en juin dernier, de faire la lumière sur les gestes posés par celui-ci en relation avec le cheminement académique de ses filles dans le programme de Baccalauréat en histoire. L'examinateur externe, au terme de son rapport, en arrivait à la conclusion que le professeur Desrosiers avait commis des manquements graves et répétés en regard de ses obligations comme employé de l'UQAM.

Le professeur Desrosiers a, par la suite, demandé au Comité exécutif du SPUQ de déposer, en son nom, un grief ayant pour

objectif de contester la légalité de son congédiement.

Cependant, après un examen minutieux de l'ensemble des données disponibles, dans le respect strict des dispositions du Code du travail, le Conseil exécutif a informé le professeur qu'il n'entendait pas contester en son nom son congédiement. Toutefois, on lui a aussi rappelé qu'il lui était loisible d'utiliser, personnellement et individuellement, tous les recours prévus à la convention collective sur la « procédure de règlement de griefs et d'arbitrage », s'il désirait contester en tout ou en partie la sanction qui lui a été imposée en vertu de la décision du Conseil d'administration de l'UQAM. ✕

Politique(s) et recherche universitaire

Appel de communication pour le colloque de la FQPPU

Dans le cadre du congrès de l'ACFAS, la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU) prévoit tenir un colloque au mois de mai 2006 sur la recherche et, plus précisément, sur les liens entre « Politique(s) et recherche universitaire ».

Il ne fait aucun doute que, depuis quelques années, la recherche universitaire s'est transformée radicalement :

- la recherche individuelle ou non subventionnée paraît de moins en moins valorisée et appuyée financièrement;
- la recherche en groupe, en réseau s'impose comme modèle dominant;
- les retombées du savoir apparaissent comme un paramètre significatif d'attribution;
- les partenariats externes sont de plus en plus partie prenante des projets;

- une pression de plus en plus grande s'exerce sur la recherche universitaire afin qu'elle réponde à cette « demande sociale » de connaissance(s), à cette nouvelle « économie du savoir ».

La FQPPU croit que le moment est venu de faire le point sur les quelque dix dernières années au chapitre des politiques qui ont infléchi la recherche de même que sur les effets structurants qu'ont eus ces changements sur l'université.

D'ores et déjà, trois axes ont été identifiés qui pourront être abordés lors de ce colloque :

1. la description des grandes politiques qui marquent la recherche universitaire sur le plan national (CRSH, FQRSC, Chaires, etc.) et international (OCDE, etc.);

2. l'analyse de ces politiques en ce qui concerne leurs effets sur :

- a. la carrière des professeurs et professeures, quel que soit leur âge;
- b. le type d'université qui en découle;
- c. la constitution du savoir, selon les domaines visés;

3. les moyens d'intervention que peut se donner la FQPPU.

La FQPPU fait donc un appel de communication à ses membres pour qu'ils participent à cet échange. Afin de faire une proposition de communication, veuillez donc faire parvenir au plus tard le 14 octobre 2005 par courriel (comites@fqppu.org) :

- le titre proposé de votre intervention;
- une brève description d'une cinquantaine de mots;
- vos coordonnées. ✕



Le guide pour l'évaluation des professeures et professeurs de la vice-rectrice Danielle Laberge

Résultat brouillon d'une démarche unilatérale

// GEORGES CAMPEAU – 1^{er} vice-président, professeur au Département des sciences juridiques

À la fin du mois de juin dernier, la vice-rectrice à la Vie académique, Danielle Laberge, transmettait aux directions départementales le résultat de l'analyse effectuée par son Vice-rectorat des critères et de la procédure d'évaluation des professeures, professeurs adoptés par les différentes assemblées départementales. Compte tenu de cette analyse, la vice-rectrice propose aux départements un guide pour l'évaluation, accompagné d'exemples visant à dénoter les éléments constitutifs du dossier d'évaluation. Malheureusement, contrairement à l'objectif poursuivi, ce travail effectué de façon unilatérale risque davantage d'entraîner du doute et de la confusion que d'aider les professeures, professeurs, notamment parce qu'il comporte certaines erreurs tant dans la présentation que dans l'interprétation des dispositions de l'article 11 (Évaluation) de la convention collective.

Le modèle uqamien des relations de travail mis en question ?

La vice-rectrice semble avoir oublié qu'une convention collective est le résultat d'une négociation entre deux parties, qui définit les termes du contrat de travail dont elles se sont engagées à faciliter l'application dans les meilleures conditions possibles. Normalement, dans les milieux respectueux des ententes contractuelles dûment négociées, lorsque des difficultés touchant l'application de la convention collective sont mises au jour, les parties patronale et syndicale s'efforcent de les aplanir en mettant leurs ressources en commun. C'est le modèle qui a caractérisé l'UQAM jusqu'à maintenant. Ainsi, à la demande de l'une ou l'autre des parties, les représentants du Service des ressources humaines, responsable pour la partie patronale de l'application de la convention collective, soutenu en cela par le Service des relations professionnelles, travaillent de concert avec les représentants du SPUQ dans le but de solutionner les problèmes

qui se présentent, voire dans l'optique de les prévenir.

Or, depuis quelque temps, ce modèle paraît remis en question par la Direction de l'UQAM, qui a de plus en plus tendance à procéder d'une manière unilatérale qui exclut toute participation et même la moindre consultation de la partie syndicale par rapport à la question en cause. Devons-nous y voir un indice de la transformation des rapports entre la Direction de l'Université et ses professeures, professeurs ? La démarche menée le printemps dernier et au début de l'été par la vice-rectrice à la Vie académique, Danielle Laberge, concourt certainement à le laisser croire.

En effet, après avoir rencontré l'ensemble des directions départementales pour discuter des difficultés inhérentes à l'application de l'article 11 de la convention collective, portant sur l'évaluation des professeures, professeurs, et ce, sans consulter le Syndicat ni même l'inviter à participer à la démarche, la vice-rectrice a commandé à son personnel de procéder à une analyse comparative détaillée des critères et de la procédure d'évaluation des professeures, professeurs adoptés par chaque département. Cette démarche a donné lieu à la production de trois documents à l'intention de chacun des départements : le premier est une présentation détaillée et réorganisée des dispositions de l'article 11; le deuxième consiste en une synthèse de l'analyse des critères et de la procédure d'évaluation propres à chaque département, assortie d'indications sur les modifications à y apporter soit pour corriger, soit pour compléter le document départemental; et le troisième, que nous évoquons d'entrée de jeu et qui reprend plusieurs éléments du premier document, constitue un guide visant à soutenir l'application de l'article 11 au sein du département. Comme le prévoit la convention collective, copie de l'ensemble de cette documentation a été transmise au Syndicat au début de l'été.



Une bonne intention actualisée de façon brouillonne

Évidemment, nous ne remettons pas en question l'opportunité d'une démarche visant à rappeler, à clarifier ou à préciser les rôles et les responsabilités de chacun par rapport à l'opération d'évaluation des professeuses, professeurs qui constitue certainement une source de stress et d'anxiété pour plusieurs.

D'ailleurs, au cours des deux dernières années, le 1^{er} vice-président sortant, le professeur Jacques Duchesne, a signalé, tant aux représentants du Service des ressources humaines qu'à la vice-rectrice à la Vie académique, l'existence chronique de diverses lacunes dans la réalisation et le suivi de cette opération, notamment en ce qui concerne les responsabilités incombant au Vice-rectorat dirigé par M^{me} Laberge quant aux mesures à prendre pour assurer le respect des dispositions de la convention collective lors de l'évaluation des professeuses, professeurs. Le

SPUQ a aussi offert à maintes reprises de travailler de concert avec la partie patronale afin que cette opération d'évaluation puisse se réaliser de la façon la plus harmonieuse possible et conformément à la lettre et à l'esprit de la convention collective.

De toute évidence, la vice-rectrice a jugé qu'il serait plus opportun et efficace de travailler seule, de façon unilatérale, sans avoir à se préoccuper des commentaires, des avis et des suggestions de la partie syndicale. Ce qui est plus étonnant, et inquiétant, c'est que même les services compétents de l'UQAM en matière d'application de la convention collective, le Service des ressources humaines et le Service des relations professionnelles, ne semblent pas avoir été consultés ni mis à contribution dans le travail effectué. Dans le cas contraire, quelqu'un aurait certainement informé la vice-rectrice que les critères et la procédure d'évaluation applicables aux maîtres de langue relevaient de leur propre convention collective et non de celle des professeuses, professeurs!

La circonspection s'impose

Dans les circonstances, nous ne saurions trop inciter nos collègues directrices, directeurs de département et professeurs, professeurs à considérer la documentation transmise par la vice-rectrice avec beaucoup de circonspection dans le cadre de l'opération d'évaluation qui commence, le texte de la convention collective primant sur tout autre document dans la conduite du processus. Certes, nous estimons que tout le monde aurait pu tirer profit d'une documentation explicative et éclairante, convenue entre les parties, pour la conduite de cette opération complexe et souvent déchirante qu'est l'évaluation des professeuses, professeurs. Mais, en son état, celle produite par le Vice-rectorat à la vie académique est le résultat brouillon d'une démarche unilatérale et ne se qualifie pas au regard de l'objectif visé. Peut-être y parviendrons-nous quand la Direction de notre Université comprendra que la gestion de l'application des conventions collectives ne peut se faire de façon unilatérale. ✕

Bienvenue à toutes et à tous au Salon des professeuses et professeurs

Pavillon Hubert-Aquin (A-R415), 1255, rue Saint-Denis
(Au niveau métro, par l'intérieur, empruntez l'escalier près du Grimoire)

Du lundi au jeudi, de 11 h à 15 h,
nous vous offrons au Salon :
potage, plat chaud accompagné de salade, quiche accompagnée de salade,
gâteaux et desserts variés, café, espresso, thé, tisane, bière, vin, spiritueux et autres boissons.
Le plat chaud est offert à 8,75 \$, taxes incluses.

Pour réserver une table, composez le 4728.

Les cartes de crédit Visa et Master Card sont acceptées.

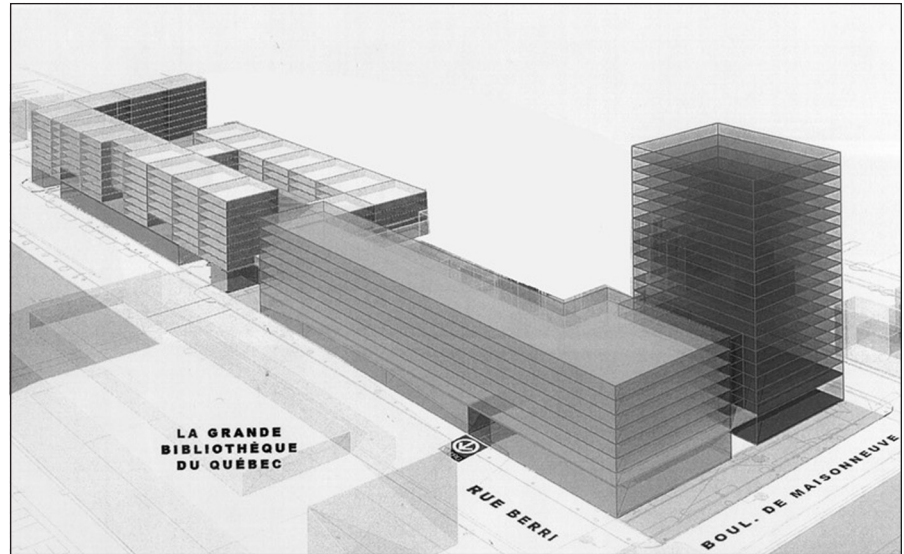
Les enjeux écologiques du projet de l'îlot Voyageur

Lettre ouverte au recteur

// DANIEL CLAPIN-PÉPIN – Département des sciences comptables et membre du Comité institutionnel d'application de la Politique environnementale de l'UQAM

Un mot seulement pour vous communiquer ma très grande fierté « universitaire » – mais aussi ma vive déception « écologiste » – de vous entendre promouvoir fort éloquentement le tout nouveau projet immobilier de l'UQAM dans l'article de M^{me} Marie-Claude Bourdon intitulé « L'UQAM s'agrandit au cœur du Quartier latin » publié en page frontispice du journal *L'UQAM* du 2 mai 2005 et que je viens tout juste de lire en goûtant un bon spaghetti chez *Da Giovanni* :

« (...) Le recteur Roch Denis affirme n'avoir reçu que des éloges (mon souligné puisqu'à partir de maintenant, vous ne pourrez malheureusement plus répéter ce « mantra » cosmétiquement perfectionniste) pour ce projet d'aménagement de l'« îlot Voyageur » qui contribuera à embellir un secteur de la ville qui en a bien besoin. Un nouveau pavillon universitaire, des résidences étudiantes, un stationnement souterrain (à noter que ce genre d'immobilisation urbaine favorable aux augmentations d'émissions de



Maquette du projet îlot Voyageur

gaz à effet de serre et d'autres pollutions atmosphériques néfastes pour la santé publique devrait être plutôt radicalement interdit à Montréal du double point de vue écologique tant du « véritable » développement durable – c'est-à-dire une « décroissance soutenable » – que du Protocole de Kyoto), un édifice à bureaux pouvant se transformer pour abriter des activités académiques... Avec un tel projet, il est évident qu'on regarde vers l'avant, dit le recteur avec enthousiasme. On positionne l'UQAM comme lieu de production du savoir au centre-ville pour les 30 prochaines années. »

L'idée de vous écrire cette réflexion libre et modérément critique – mélancoliquement adressée à mon ancien prof de Science-po lors de mes études de doctorat (alors spécialisées en écologie industrielle, politique et humaine) à la fin des années 80 – m'est venue à la lecture de la toute dernière phrase suivante dudit article :

« (...) ce projet qui s'amorce alors qu'on parachève celui du Complexe des sciences Pierre Dansereau s'inscrit tout à fait dans la mission de l'UQAM comme université publique, affirme Roch Denis. « Nous élargissons l'espace de la culture, de la communication,

des arts et des sciences au centre-ville et, ce faisant, nous répondons à nos besoins présents et futurs en même temps que nous contribuons de manière exceptionnelle au développement de Montréal. » Qui dit mieux? »

Je dis mieux.

Si je vous décerne virtuellement un résultat global de « A » pour vos déclarations précédentes, je vous attribuerai bien volontiers un « A+ » si vous preniez la sage décision – que je vous recommande ici – de doter l'UQAM de véritables « bâtiments verts ».

Qu'est-ce qu'un bâtiment vert ?

En interrogeant *Google* francophone avec ces deux mots clés, on peut alors consulter 341 sites Internet y référant dont le tout premier est l'un des plus instructifs avec notamment ses deux premiers paragraphes que je reproduis ici :

« À l'hiver 2002, l'École Polytechnique décida d'agrandir ses installations en s'inspirant du concept de bâtiment vert et en intégrant dès la conception la volonté de



minimiser les impacts négatifs sur l'environnement. Soucieuse d'utiliser une norme internationale reconnue pour guider ses démarches, elle choisit d'inscrire le projet de construction des pavillons Lasonde au système d'évaluation LEED (Leadership in Energy and environmental design) en vue d'obtenir une certification du U. S. Green Building Council (USGBC).

LEED est un système d'évaluation globale issu d'un consensus visant à améliorer la performance environnementale et économique des bâtiments. Basé sur des principes environnementaux et énergétiques acceptés, il trouve le juste milieu entre des pratiques efficaces reconnues et des concepts émergents. LEED reconnaît les accomplissements et l'expertise en matière de bâtiment vert via un système complet offrant la certification du projet, l'accréditation professionnelle, la formation et l'accès à des ressources pratiques. Ce système définit le seuil du bâtiment vert et présente des outils pour promouvoir et guider sa conception. Ces outils constituent un cadre de référence en matière d'aménagement de site, d'efficacité énergétique, de conservation de l'eau, de choix de matériaux et de qualité de l'environnement intérieur. Cette approche

holistique encourage et guide le processus de conception et de construction de façon intégrée dans un esprit de collaboration. LEED favorise l'innovation et optimise les facteurs environnementaux et économiques tout en fournissant une structure complète permettant d'évaluer la performance globale du bâtiment et rencontrant les objectifs d'environnement durable. »

Plus avant, voici deux autres références sérieuses que je vous suggère sur cette question si vous convenez de l'importance d'aller plus avant avec mon amélioration majeure de « verdissement » des bâtiments de votre/notre projet d'aménagement de l'« îlot Voyageur », soit :

A) Monsieur Patrick Bonin, brillant étudiant finissant au programme de Maîtrise en sciences de l'environnement de l'UQAM et membre du Comité institutionnel d'application de la politique environnementale (copie de ce courriel est d'ailleurs envoyé, pour information écomanageriale, à tous les membres de ce Comité où le soussigné représente le corps professoral de l'UQAM), Patrick adressant hier sur ce sujet justement un courriel aux membres de ce Comité dont voici un extrait :

« (...) j'aimerais que pour notre prochaine rencontre soit mis à l'ordre du jour le projet de nouveau pavillon de l'UQAM. Je crois que la construction de ce pavillon devra être avant-gardiste au niveau environnemental. Une belle occasion se présente pour l'UQAM. Je ne crois pas que l'UQAM voudrait se faire critiquer comme la Bibliothèque nationale dans l'article ci-bas. Je vous joins quelques liens intéressants sur les constructions vertes. Patrick »

B) ma deuxième référence sérieuse provient d'une lecture que je soumettais régulièrement à mes étudiants des cours SCO 4432 au baccalauréat et SCO 8530 à la maîtrise, soit le chef-d'œuvre américain de Paul Hawken, Amory Lovins, and L. Hunter Lovins, *Natural capitalism – Creating the Next Industrial Revolution*, Little, Brown and Company, 1999, 396 p. – et plus spécifiquement le Chapitre 5 intitulé « Building Blocks » (p. 82 à 110) – dont l'intégralité du contenu est entièrement et gratuitement accessible sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.naturalcapitalism.org/sitepages/pid5.asp>.

Écomanagerialement vôtre. ✕

Bourses d'excellence

Contribution significative du SPUQ

Notre Syndicat apporte depuis de nombreuses années une contribution financière importante à la Fondation de l'UQAM en participant à son programme de bourses d'excellence.

Cet apport, qui a connu une augmentation substantielle cette année, s'établit à la hauteur de 37 500 \$ répartis en 23 bourses dont on trouvera le détail dans le tableau ci-contre.

BOURSES DU SPUQ 2005-2006

	Nombre	Montant	Total
Baccalauréat	14	1 500 \$	21 000 \$
Maîtrise	4	2 500 \$	10 000 \$
Doctorat	1	4 500 \$	4 500 \$
Intégration	4	500 \$	2 000 \$
TOTAL	23		37 500 \$

Ces bourses visent à encourager des étudiantes et étudiants qui possèdent un excellent dossier universitaire et qui sont aussi

activement impliqués dans la vie associative et communautaire tant dans la société civile que dans leur milieu d'appartenance. Les professeures et professeurs qui connaissent de telles étudiantes, tels étudiants devraient les inciter à participer à ce programme en s'adressant à la Division de l'aide financière (poste 7871) ou à se procurer un formulaire à l'adresse électronique suivante : www.unites.uqam.ca/sve/aide-financiere/bourses_excellence/formulaires avant la date limite du lundi 3 octobre 2005. ✕

PLAN D'ACTION DU SPUQ POUR

// CONSEIL EXÉCUTIF - Extraits du Plan d'action du SPUQ pour l'année 2005-2006 adopté à sa réunion des 31 août et 1^{er} septembre

NDLR – Lors de sa réunion annuelle d'orientation et de planification, le Conseil exécutif du SPUQ a adopté un plan d'action pour l'année 2005-2006. Ce document, dans son intégralité, sera remis aux membres du Conseil syndical lors de la première réunion de cette instance le mois prochain. Il est aussi disponible pour tout membre qui désirerait en obtenir une copie; il suffit d'en faire la demande au Secrétariat du SPUQ au numéro suivant : 6198. Nous en présentons ici une version abrégée, mettant en relief ce qui nous paraît constituer ses éléments majeurs.

Le Comité exécutif précédent du SPUQ avait été élu sur la base d'une orientation générale comprenant trois objectifs. Cette orientation s'inscrivait dans une conception militante du syndicalisme que le Comité exécutif actuel, élu au printemps dernier, partage pour l'essentiel et qu'il entend incarner dans ses actions et ses pratiques concrètes.

Pour mémoire, on rappellera que, dans cette perspective, il s'agissait en tout premier lieu de travailler à l'émergence d'une relève syndicale représentative d'un corps professoral en voie de rajeunissement accéléré. Il s'agissait aussi de revenir à une pratique de coopération critique avec la Direction de notre Université, fondée sur une nécessaire distance et sur la préoccupation de préserver l'autonomie complète de notre syndicat. Il s'agissait enfin d'amorcer et d'approfondir une réflexion de fond sur l'Université elle-même comme institution et comme organisation au moment où celle-ci est engagée dans un processus de transformation structurelle qui a conduit du premier modèle au second avec les conséquences de tous ordres que cela implique.

La relève syndicale : l'urgence des urgences !

Cette question, qui s'impose aujourd'hui sur le mode non plus d'une priorité mais de toute urgence, n'est pas vraiment nouvelle au

SPUQ. Elle se pose, de manière latente tout au moins, depuis une quinzaine d'années.

Elle est liée d'une part au mouvement de reconversion professionnelle qui a affecté la génération militante des années 1970. Principaux acteurs et animateurs de la vie syndicale durant la période effervescente de la création de l'UQAM, ceux-ci s'en détournent progressivement au cours des années 1980 pour s'engager davantage dans leurs recherches et se consacrer à leur carrière plus proprement universitaire. Elle est liée d'autre part à la transformation même de l'Université qui, de lieu de débat et de réflexion critique, devient progressivement une sorte d'école supérieure vouée à des formations de plus en plus étroitement spécialisées, confiées à des professeurs, professeurs dont le statut et le rôle sont désormais définis en fonction de l'expertise. Cette mutation, insensible mais bien réelle, s'additionne au mouvement de reconversion professionnalisante des années 1980 et lui assure un caractère qui semble à plusieurs irréversible, voire incontournable.

Cette question, par ailleurs, n'est pas propre au syndicalisme universitaire. On la retrouve dans de larges secteurs du mouvement syndical, et notamment chez les employés de l'État et les enseignants. Et plus largement encore, elle est liée aux nouveaux défis de l'action syndicale dans un contexte idéologique général qui privilégie davantage la réussite individuelle et le carriérisme que la poursuite de la promotion collective et du bien commun, état d'esprit qui traverse et imprègne l'Université comme l'ensemble du monde social.

Conscients de ce double contexte et des problèmes qu'il génère, nous savons bien que le défi ne sera pas facile à relever. Au cours de la dernière année, le Comité exécutif précédent a mis en chantier des activités à l'endroit des nouvelles professeuses, nouveaux professeurs et des délégués syndicaux.

CONSEIL EXÉCUTIF DU SPUQ

COMITÉ EXÉCUTIF

Président, Jacques Pelletier
1^{er} vice-président, Georges Campeau
Secrétaire, Marie-Cécile Guillot
Trésorier, Guy Villeneuve

REPRÉSENTANTS DE SECTEUR

Sc. politique et droit, Mark-David Mandel
Sciences, Mario Houde
Sciences de l'éducation, Jean Bélanger
Sciences de la gestion, Gaétan Breton
Sciences humaines, Éric Pineault



R L'ANNÉE 2005 - 2006

Il a organisé des rencontres avec les uns et les autres, regroupés sur la base de leurs affiliations facultaires, rencontres qui se sont déroulées sur un mode volontairement informel. Ces initiatives ont été appréciées par ceux et celles qui s'y sont présentés. Mais cette participation a été inégale selon les facultés si bien que les résultats espérés n'ont pas été tout à fait à la hauteur des attentes.

Nous nous proposons néanmoins de reprendre ces initiatives cette année en leur ajoutant une dimension formative autour d'un certain nombre d'enjeux majeurs liés à l'application de la convention collective : l'élaboration des plans de travail annuels, l'évaluation, la permanence et la conciliation famille-travail notamment. Il nous apparaît important que les nouvelles professeures, nouveaux professeurs s'approprient ces questions ainsi que les délégués syndicaux dont la responsabilité consiste d'abord à voir au respect de la convention collective dans leurs départements respectifs.

Nous entendons aussi revoir les modalités des journées d'accueil destinées aux nouvelles professeures, nouveaux professeurs. Ces initiatives conjointes de l'Administration et de notre Syndicat sont aussi louables que nécessaires et nous pensons qu'il faut les maintenir. Elles s'avèrent toutefois fort lourdes et ne permettent guère les échanges spontanés et informels qui, pour plusieurs participants, en constituent surtout l'intérêt. Nous entendons donc revoir la formule pour en accentuer le volet social et le caractère convivial.

L'ensemble de ces mesures devrait favoriser, pour peu que chacun s'y engage dans le lieu spécifique qu'il occupe, l'émergence d'une véritable relève déterminée à pratiquer, à sa manière et avec ses objectifs propres, un syndicalisme militant. Le Comité et le Conseil exécutifs ne pourront pas assurer, à eux seuls, l'atteinte de cet objectif. Il

DÉLÉGUÉES, DÉLÉGUÉS SYNDICAUX 2005-2006

Secteurs des arts, des communications, des sciences

SECTEUR DES ARTS

Danse	<i>À pourvoir</i>
École de design	Lyne Lefebvre
École des arts visuels et médiatiques	Georges Dyens Jean-Pierre Gilbert Raymond Lavoie Denis Rousseau
École supérieure de théâtre	Michel Laporte Georges Laferrière
Histoire de l'art	Daniel Arsenault Louis Martin
Musique	Pierre Jasmin Miklós Takács

SECTEUR DES COMMUNICATIONS

Communications	André Breton Pierre Guimond
Études littéraires	Élène Cliche Jean-François Hamel Jean-Christian Pleau
École de langues	Madeleine Gagnon Carey Nelson

SECTEUR DES SCIENCES

Chimie	Livain Breau Daniel Chapdelaine Pierre Pichet
Informatique	Hadj Benyahia Mathieu Bourry Alexander Friedman Étienne M. Gagnon Timothy Walsh
Mathématiques	Pierre Bouchard Matthieu Dufour Claude Pichet François Watier
Sciences biologiques	Frank Berninger Sami Haddad Lucie T. Lamontagne Roland Savard
Sciences de la terre et de l'atmosphère	Armel Boutard

faut absolument que le Conseil syndical et l'Assemblée générale se saisissent de cette question et la considèrent aussi comme leur priorité, comme la condition essentielle d'une véritable relance de notre syndicat.

Enjeux et débats à venir

D'une année à l'autre, la conjoncture d'ensemble ne change guère tout en connaissant des inflexions différentes, des déplacements d'accent et de priorités. Au cours de la dernière année, la réflexion et le débat ont été mobilisés pour l'essentiel par les dossiers du rattachement de la TELUQ à l'UQAM, préoccupation visiblement obsessionnelle du recteur, par la question



PLAN D'ACTION DU SPUQ POUR

de la configuration facultaire et, sur un plan plus général, par l'enjeu que représente le financement des universités lui-même lié à la problématique de l'accessibilité aux études supérieures (dramatisée par la grève étudiante du printemps dernier).

Au cours de la présente année universitaire, les questions qui risquent fort de nous interpeller devraient être les suivantes :

A) Dossiers institutionnels uqamiens

1. Projet de politique facultaire

Incontestablement, le dossier majeur sur le plan organisationnel et institutionnel au cours des deux dernières années et vraisemblablement de la prochaine. C'est une question qui a occupé beaucoup de nos énergies et de notre temps, notamment à

l'occasion de notre tournée des assemblées départementales l'hiver dernier. L'Assemblée générale a formulé une critique de fond du projet de Politique soumis par la Direction et a exigé qu'il soit revu et refondu à partir des valeurs fondatrices de l'UQAM et qu'il soit ensuite soumis à une nouvelle consultation. Il n'y aura pas de consultation, l'Administration ayant décidé d'aller de l'avant avec une politique, adoptée par la Commission des études, qui propose notamment que les doyens de facultés deviennent des cadres dits académiques. Cette position n'est pas la nôtre, bien entendu, et sera au cœur des discussions que la Direction devra avoir bientôt avec nous sur cet enjeu qui demeure donc ouvert tant qu'une solution satisfaisante ne sera pas trouvée.

2. Rattachement de la TELUQ

Il s'agit là d'un dossier qui, après avoir évolué entre éclipses et rebondissements, aussi imprévisibles l'un que l'autre, semble avoir trouvé une solution, du moins sur le plan juridique et administratif. Sur ce plan, le rattachement est consommé, ce qui ne veut pas dire que l'intégration de la nouvelle unité soit réalisée, pas plus sur le plan opérationnel que sur le plan académique. Il reste notamment à mettre en place les arrimages nécessaires et cela ne s'annonce pas comme une tâche facile. En ce qui nous concerne, nous aurons à discuter des conditions d'intégration de nos collègues de la TELUQ dans le SPUQ de même que dans l'UQAM, ce qui nous engagera dans un processus long et difficile au cours des prochains mois car nous tenons à ce que cela se fasse dans le respect de la culture organisationnelle et institutionnelle de notre université (qui comprend maintenant un volet de formation à distance, appelé à trouver sa place dans un nouvel ensemble).

3. Conditions de création et d'attribution des chaires

Le litige entre la Direction de l'UQAM et nous concernant la création de la *Chaire*

DÉLÉGUÉES, DÉLÉGUÉS SYNDICAUX 2005-2006

Secteurs de science politique et droit, sciences de l'éducation, sciences de la gestion

SECTEUR DE SCIENCE POLITIQUE ET DROIT

Sciences juridiques Georges Le Bel
Science politique Nancy Thede

SECTEUR DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Éducation et formation spécialisées Éric Dion
Marie-Louise Lefebvre
Chantal Ouellet

Éducation et pédagogie Normand Baillargeon

Carole Raby
Gilles Raïche
Martin Riopel

Kinanthropologie Gina Thésée
Marc Bélanger
Frédéric LeCren

SECTEUR DES SCIENCES DE LA GESTION

Études urbaines et touristiques Benoit Duguay
Éric Weis-Altaner
Winnie Frohn

Management et technologie

Organisation et ressources humaines

Sciences comptables

Sciences économiques

Stratégie des affaires

Lassana Maguiraga

Khaled Mokhtari

Xavier Olleros

Anne-Laure Saives

Charles Benabou

Henriette Bilodeau

Kathleen Bentein

Danièle Ricard

Marc Chabot

Pierre Giguère

René Huot

Claude Laferrière

Gilles Dostaler

Bernard Élie

Yvon Fauvel

Robert H. Desmarteau

Yoser Gadhoum

Stéphane Maisonnas

Ünsal Özdilek

Raymond Théoret



R L'ANNÉE 2005 - 2006

francophonie et mondialisation et son attribution à M^{me} Louise Beaudoin a suscité une réflexion tant sur le statut et le rôle des Chaires que sur les règles présidant à leur création et à la désignation de leurs titulaires. Il faudra poursuivre cette réflexion jusqu'à ce que leur statut et leurs règles (de création, d'attribution et de fonctionnement) soient définis clairement à l'intérieur des paramètres qui guident l'organisation des rapports de travail à l'UQAM. Cela s'impose d'autant plus que l'État fédéral risque d'intervenir à nouveau dans le champ de l'éducation supérieure à travers ce mode d'intervention privilégié.

4. Statut des chargés, chargés de cours

Ce dossier a connu récemment une évolution significative qui s'est traduite par deux initiatives originales : la création d'une « banque » de postes de professeurs réguliers réservés à cette catégorie d'employés; l'engagement, sur une base annuelle, de certains d'entre eux à titre de chargés de cours dotés de condition de travail et de rémunération plus attrayantes. Le projet pilote convenu entre les parties – SCCUQ, SPUQ, UQAM – débutera au cours de la prochaine année; il marque un déblocage symbolique important d'une problématique qui n'avait guère bougé au cours des dernières décennies. L'expérience mérite donc d'être suivie de très près dans le cadre du Comité tripartite prévu à cet effet.

B) Dossiers concernant les conditions de travail

I. Conciliation famille-travail

Pour les nouvelles et nouveaux professeurs, particulièrement pour les plus jeunes qui ont des enfants à charge, il s'agit là d'une question d'intérêt majeur. Le Comité exécutif précédent a créé un groupe de travail chargé d'élaborer une plate-forme de revendications à mettre de l'avant lors de la prochaine négociation collective, la convention demeurant

DÉLÉGUÉES, DÉLÉGUÉS SYNDICAUX 2005-2006

Secteur des sciences humaines

SECTEUR DES SCIENCES HUMAINES

École de travail social	Lucie Dumais Yves Vaillancourt	Psychologie	André Achim Marc Bigras Daniel Fortin
Géographie	Mohamed Berraja Robert Desjardins		Marie Hazan Kim Lavoie Rushen Shi
Histoire	Robert Comeau John Drendel Marc Lagana	Sciences religieuses Sexologie	Pierre Lebuix Martin Blais Hélène Manseau
Linguistique et didactique des langues	Claire Gélinas-Chebat	Sociologie	Charles Halary Stephen Schecter
Philosophie	Jacques Aumètre Christian Saint-Germain		

à améliorer substantiellement à ce sujet. Ce comité a produit une réflexion préliminaire qui demeure à poursuivre : il reste à répartir ce qui relève de la convention collective à renégocier et ce qui pourrait faire l'objet de mesures immédiatement applicables suite à des lettres d'entente.

2. Renouveau du corps professoral

La composition du corps professoral est en transformation accélérée. Une nouvelle génération accède maintenant à notre corps d'emploi dans des conditions toutefois sensiblement différentes de celles que nous avons connues au cours des deux premières décennies d'existence de l'UQAM. Ces conditions, à certains égards, sont plus attrayantes, sur le plan de la rémunération notamment, et à d'autres égards, davantage contraignantes, fondées sur un modèle valorisant la performance et le rendement, euphémisés dans la figure en trompe-l'œil de l'excellence. Cela entraîne un rapport nouveau à l'institution axé d'abord sur la réussite individuelle plutôt que sur la promotion collective, rapport problématique sur lequel nous avons amorcé une réflexion qui mérite d'être poursuivie et

PLAN D'ACTION DU SPUQ POUR L'ANNÉE 2005-2006

qui le sera dans le cadre d'activités d'accueil destinés aux nouvelles et nouveaux professeurs et éventuellement dans le cadre d'un forum sur la condition professorale aujourd'hui caractérisée notamment par une survalorisation de la composante recherche de la tâche au détriment de la fonction enseignante reléguée au second plan dans l'univers de reconnaissance symbolique des universités.

3. Harcèlement psychologique

L'UQAM s'est dotée d'une Politique, axée sur la prévention, pour agir dans ce dossier qui pourrait devenir très important dans les années à venir, compte tenu des transformations intervenues au cours des dernières années dans les conditions et les rapports du travail dans notre établissement. Ces changements créent ici comme ailleurs des conditions favorables au surgissement et à l'expression de pratiques de harcèlement déplorables. Les seules mesures de prévention ne sauraient y mettre fin; il faudra aussi agir sur le milieu qui les conditionne et les prédispose.

Le Conseil exécutif soumettra bientôt au Conseil syndical une proposition pour discussion et adoption sur la Politique élaborée par la Direction de l'UQAM qui devrait être mise en œuvre dans une optique d'abord syndicale.

4. Régime de retraite

Ce dossier a également connu une évolution significative au cours de la dernière année bien qu'il demeure préoccupant. Il s'agit d'un régime fragile, menacé, sur lequel toutefois notre pouvoir de contrôle s'est accru depuis l'entente intervenue entre nos syndicats et la direction centrale de l'Université du Québec. Cette entente ne règle cependant pas tout, hélas ! et il faudra durant longtemps encore, sans doute, consacrer beaucoup de temps, d'énergie et de ressources à ce dossier vital qui exige une conciliation, parfois délicate des intérêts particuliers des corps d'emploi divers « couverts » par le régime (cadres, employés de soutien, professeurs) et des « générations » qui composent chacun d'entre eux.

C) Renouvellement de la convention collective

Notre convention collective vient à échéance en juin 2007. Elle est traversée et structurée par un « modèle » élaboré il y a plus de quinze ans et reconduit depuis lors pour l'essentiel, bien que des changements majeurs soient intervenus dans nos conditions de travail depuis quelques années. Il est donc temps d'amorcer une réflexion en profondeur à ce propos qui pourrait conduire à une refonte significative de l'actuelle convention collective. Plusieurs sujets attirent déjà notre attention : les critères

et conditions d'embauche, la conciliation famille-travail, l'échelle salariale et les salaires « hors-taux » créés par les primes de marché, les dégrèvements pour fin de recherche, le processus d'évaluation et d'attribution des promotions, etc. Il nous apparaît important d'aborder ces questions dès cette année et de mettre en branle la démarche de renouvellement – majeur – de notre convention collective en associant le plus grand nombre possible de membres à ce processus.

Cette liste n'est pas exhaustive. Elle signale les dossiers qui nous semblent les plus importants à l'heure actuelle. Elle ne fait pas état des dossiers d'ordre plus général sur lesquels nous sommes déjà intervenus et aurons sans doute à prendre position à nouveau au cours de la prochaine année, ceux notamment qui concernent le financement des universités et l'accessibilité aux études supérieures.

Pour que notre action porte fruit, il faudra qu'elle soit soutenue et relancée tant par les instances de notre Syndicat que par les membres qui voudront bien s'y associer de manière active en s'impliquant dans nos débats et dans les initiatives qui en découleront. Nous souhaitons donc la participation la plus large possible de toutes et tous à notre vie syndicale. ✕

Comité exécutif : vacance à la 2^e vice-présidence

Élu en avril dernier, le nouveau Comité exécutif du SPUQ demeure à compléter. Le poste de la deuxième vice-présidence est toujours vacant en dépit de certaines initiatives visant à le pourvoir qui se sont avérées infructueuses jusqu'à maintenant.

Rappelons que cette vice-présidence assume deux grandes fonctions : la concertation avec les professeures et professeurs qui nous représentent dans les diverses instances

académiques et administratives de l'UQAM; les relations avec les autres syndicats tant à l'interne qu'à l'externe, et notamment avec la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) et la Fédération des professionnelles de la CSN (FP-CSN).

Nous sommes à la recherche d'une personne qui voudrait bien accepter cette responsabilité et qui, idéalement, serait une

femme – le Comité exécutif compte déjà trois hommes ! –, embauchée au cours des années récentes, et qui pourrait représenter la relève avec Marie-Cécile Guillot, notre secrétaire. Avis donc aux intéressées et intéressés qui ne devraient pas hésiter pour entrer en contact avec nous soit directement, soit en passant par leur représentante, représentant de secteur au Conseil exécutif. ✕



THIERRY HENTSCH//

7 août 1944 - 7 juillet 2005

// JEAN-MARC PIOTTE - Professeur à la retraite,
Département de science politique

Thierry Hentsch fut engagé pour un an comme professeur substitut au Département de science politique de l'UQAM en 1975. La combativité du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQAM (SPUQ), qui s'inscrivait dans un mouvement syndical alors très revendicateur, l'emballa, le convaincant de rester ici et d'accepter le poste régulier offert par le département.

En 1976-1977, l'année suivant son arrivée de Suisse, il devient premier vice-président du Syndicat et sera membre du Comité de négociation durant la longue grève de quatre mois. Par la suite, il sera souvent délégué par le Département de science politique au Conseil syndical.

Thierry s'installe au Québec pour des motifs principalement militants, mais son engagement ne se limitera pas à cette sphère. Il assumera chaque tâche qu'on lui confiera avec détermination. Directeur du Module de science politique 1980 à 1982, il initiera une transformation radicale du programme. Directeur du département de 1998 à 2001, il sera le maître d'œuvre en science politique de la création de la Faculté de science politique et de droit.

HOMMAGE À THIERRY HENTSCH

À l'occasion du lancement de son dernier ouvrage, un hommage lui a été rendu à la Galerie de l'UQAM, le lundi 26 septembre, réunissant de nombreux collègues et amis.



(Photo : Andrew Dobrowolskyj)

La passion qu'il mettait dans son enseignement et la qualité de sa réflexion étaient grandement appréciées des étudiantes et des étudiants. Il a écrit de très nombreux articles, participé pendant presque vingt ans à la revue *Conjonctures* et écrit trois livres majeurs : *L'Orient imaginaire* (Minuit, 1988) où il explique comment notre propre imaginaire d'occidental façonne notre manière de percevoir cet *Autre* qu'est le monde oriental; *Raconter et mourir* (PUM, 2002), puis *Le temps aboli* (PUM, 2005), dont il a corrigé les épreuves peu avant de nous quitter, où il raconte, à travers une relecture de grands récits, comment se sont construits les mythes qui façonnent notre imaginaire.

Avec la mort de Thierry Hentsch, le Syndicat a perdu un syndicaliste convaincu, le département, un collègue apprécié, les étudiants, un maître respecté, le milieu intellectuel, un essayiste original et profond, et moi, un grand ami. ✕

Hausse de la cotisation à 17,9 %... seulement

La santé financière du RRUQ demeure préoccupante

// MARC CHABOT – Département des sciences comptables et membre de la Table réseau de négociation

Le 2 juin dernier, quelques jours avant la tenue des assemblées annuelles, le Comité de retraite a décidé d'augmenter la cotisation au Régime de retraite à 17,9 % de la masse salariale. Pour la première fois, le Comité reconnaissait l'existence d'un déficit de solvabilité. Bien qu'importante, cette hausse demeure malgré tout insuffisante. Le taux de 17,9 % correspond, à peu près, à ce qu'il faudrait payer sur la base d'une pleine indexation et en supposant qu'il n'y ait aucun déficit de solvabilité... et depuis plusieurs années déjà. Au 28 février 2005, ce déficit s'élevait à 136 millions de dollars. Et cela, sans tenir compte des nouvelles exigences de l'Institut canadien des actuaires qui ont pour effet de presque doubler le montant de ce déficit. Qui plus est, si les hypothèses actuarielles n'avaient pas été modifiées, il y aurait aussi un déficit de capitalisation.

Jamais deux sans trois

Le taux de cotisation aurait dû passer à près de 18 % il y a longtemps déjà. Jusqu'en 2001, le Comité de retraite demandait aux actuaires de procéder à une évaluation annuelle. Pour l'année 2002, le Comité de retraite a choisi de ne pas demander d'évaluation actuarielle : « Le dépôt d'une évaluation actuarielle à la Régie des rentes du Québec cette année aurait pu remettre en cause le calendrier de financement du régime (...) » (Rapport annuel 2002, à la page 4). En supposant que le régime présentait un déficit de solvabilité au 31 décembre 2002, il aurait alors fallu verser une cotisation égale au coût normal du régime plus l'amortissement du déficit de solvabilité sur une période maximale de cinq ans. Or, pour la période du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2004, le coût normal du régime sur la base d'une

pleine indexation s'établissait déjà à 17,6 % de la masse salariale.

Au 31 décembre 2003, le coût normal du régime était, semble-t-il, de 18,2 %. À cette date, le régime présentait un déficit de solvabilité de 111 millions de dollars qu'il aurait fallu amortir en versant des cotisations additionnelles pendant cinq ans. Plutôt que de faire face à cette réalité, le Comité de retraite décida d'y aller d'un artifice : changer la date de l'évaluation actuarielle. En choisissant le 31 janvier 2004 comme date d'évaluation, le régime devenait soluble. Du même coup, la cotisation pouvait demeurer à 14 % pour 2004, à 15,5 % pour 2005 et à 16,5 % pour 2006.

Le Comité de retraite aurait pu se contenter de ne rien faire en 2005. L'évaluation actuarielle au 31 janvier 2004 aurait continué de s'appliquer et les taux de cotisation seraient demeurés à 15,5 % pour 2005 et à 16,5 % pour 2006. Le Comité a plutôt choisi de déposer une évaluation actuarielle en date du 28 février 2005.

L'étalement du déficit de solvabilité sur une période de 10 ans

L'adoption du projet de loi 102 concernant le financement de certains régimes de retraite a pesé lourd dans la décision du Comité de retraite de procéder à une nouvelle évaluation actuarielle. Essentiellement, ce projet de loi (présenté le 5 mai et sanctionné le 17 juin 2005) permet à un employeur, s'il le désire, d'amortir sur 10 ans plutôt que sur cinq ans son déficit consolidé de solvabilité. Cette mesure est en quelque sorte rétroactive, puisqu'elle peut s'appliquer à la première évaluation actuarielle dont la date est postérieure au 31 décembre 2004.

Les travailleurs et les retraités des universités et des municipalités n'ont pas à se prononcer si l'employeur veut se prévaloir

de cette mesure d'allègement. Les déficits de solvabilité peuvent être étalés sur 10 ans sans avoir à obtenir le consentement ni des participants, ni des bénéficiaires. Le Comité de retraite, en accord avec l'employeur, a décidé de déposer une nouvelle évaluation actuarielle afin de bénéficier de cette mesure d'allègement. Et, par la même occasion, pourquoi ne pas en profiter pour changer à nouveau la date de la mesure ?

L'amortissement du déficit de solvabilité de 136 millions de dollars au 28 février 2005 exige donc une cotisation spéciale de 3,9 % de la masse salariale sur 10 ans. C'est dire que pour les prochaines années, plus de 20 % de ce qui est versé au régime de retraite (soit 3,9 % sur une cotisation de 17,9 %) servira uniquement à renflouer un déficit passé. En fonction du nombre d'années qu'il reste à chacun à cotiser, c'est une bonne... ou une mauvaise nouvelle.

Une cotisation calculée à IPC – 3 %

La cotisation totale de 17,9 %, établie par le Comité de retraite, se calcule comme suit :

- COTISATION REQUISE SUR LA BASE D'UNE INDEXATION PARTIELLE SELON L'IPC – 3 % 13,8 %
 - COTISATION SPÉCIALE SUR 10 ANS POUR AMORTIR LE DÉFICIT DE SOLVABILITÉ 3,9 %
 - AJUSTEMENT POUR RÉCUPÉRER LE MANQUE À GAGNER DE JANVIER À JUIN 2005 0,2 %
- COTISATION TOTALE 17,9 %

Étant donné que le régime présente un déficit de solvabilité, le Règlement (à l'article 23.4) permet de calculer le coût du régime sur la base d'une indexation calculée selon l'Indice des prix à consommation (IPC) moins 3 %. Le Comité a choisi de calculer la cotisation sur la base d'une indexation partielle selon l'IPC – 3 %. Si le Comité avait plutôt choisi de calculer la cotisation sur la base d'une pleine indexation, alors la cotisation aurait totalisé 21,72 %, la cotisation requise sur la base d'une pleine



indexation, en date du 31 décembre 2004, s'élevant à 17,62 % (plutôt que 13,8 %).

Sans tenir compte des nouvelles exigences de l'Institut canadien des actuaires

En 2004, l'Institut canadien des actuaires a élaboré de nouvelles normes qui avaient notamment pour effet d'augmenter les déficits de solvabilité. La Régie des rentes a décidé d'en exiger l'application pour les évaluations actuarielles faites après le 14 avril 2005. Toute évaluation faite avant cette date n'est pas régie par ces nouvelles normes. Le déficit de solvabilité de 136 millions de dollars au 28 février 2005 a donc été calculé sans tenir compte des nouvelles exigences de l'Institut canadien des actuaires. Il appert que, si les nouvelles normes avaient été utilisées, le déficit de solvabilité aurait presque doublé.

Un léger surplus de capitalisation

Évidemment, toutes ces astuces du Comité de retraite se justifient dans la mesure où elles visent à contourner une évaluation de solvabilité qui repose sur l'hypothèse peu réaliste que l'Université du Québec ferait faillite. Les normes de solvabilité, dit-on, ne devraient pas s'appliquer aux universités. Ce qui importe, finalement, c'est que le régime de retraite présente un surplus sur une base de capitalisation, c'est-à-dire dans une perspective à long terme, en supposant que le régime continue d'exister indéfiniment. Puisque le RRUQ présente un léger surplus sur une base de capitalisation, il n'y aurait pas lieu de s'inquiéter. Vraiment ?

Contrairement à l'évaluation de solvabilité qui est davantage contraignante, l'évaluation de continuité permet à l'actuaire une certaine latitude dans le choix des hypothèses actuarielles. En mars 2002, la politique de financement du RRUQ a été modifiée afin de « permettre à l'actuaire,

après discussions avec le Comité exécutif, d'ajuster à l'intérieur de limites raisonnables les hypothèses actuarielles de façon à favoriser la stabilité du taux de cotisation si les facteurs sous-jacents ne sont pas de nature permanente » (Résolution du Comité de retraite adoptée le 27 mars 2002). Les hypothèses ont donc été modifiées.

Heureusement que les hypothèses ont été modifiées car, autrement, le régime aurait présenté un déficit de capitalisation de plus de 22 millions de dollars au 31 décembre 2003, voir tableau ci-dessous (d'après les chiffres présentés dans le Rapport annuel 2004).

Il appartient évidemment au Comité de retraite d'établir si ces modifications d'hypothèses actuarielles sont justifiées ou non; si elles sont réalistes ou... exagérément optimistes !

Des coûts partagés et les risques aux participants

La possibilité d'étaler sur une période plus longue le remboursement d'un déficit de solvabilité repose sur l'hypothèse implicite que les employeurs sont les seuls responsables du versement de ces paiements. Il est tenu pour acquis que les participants au régime n'ont pas à assumer la responsabilité de tels paiements. Sur cette base, la sécurité

des prestations est évidemment assurée dès lors qu'il est impossible pour l'employeur de faire faillite. Or, il en va différemment en ce qui concerne le RRUQ. L'employeur et les participants partagent également la responsabilité des paiements spéciaux servant à financer tout déficit de solvabilité. Il est clairement stipulé que les participants et l'Université cotisent sur une base paritaire jusqu'à concurrence du maximum prévu par la Loi de l'impôt sur le revenu (articles 11.2.1 et 11.5 du Règlement).

Advenant que le montant des cotisations soit insuffisant, l'Assemblée des gouverneurs de l'UQ possède le droit de modifier les prestations futures et même d'abroger le régime de retraite si nécessaire (article 22.1 du Règlement). Auparavant, l'Assemblée des gouverneurs pouvait agir unilatéralement dès que le taux de cotisation dépassait 18 %. Les modifications apportées aux conventions collectives en janvier dernier sont venues baliser les pouvoirs ainsi conférés à l'Assemblée des gouverneurs. Malgré tout, certaines contraintes demeurent. Ainsi, le Règlement du régime prévoit expressément que les modifications aux prestations ne doivent pas affecter les droits acquis. Seules les prestations acquises au titre des services reconnus après la date de cette modification pourront être réduites. Force est de constater que si les coûts sont partagés, les risques eux sont entièrement à la charge des participants. ✕

TAUX DE CAPITALISATION REDRESSÉ

(EN MILLIONS DE DOLLARS)	2004	2003
• VALEUR ACTUARIELLE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES AU 31 DÉCEMBRE	1 609 203	1 576 024
• MODIFICATIONS DES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES	105 946	26 956
• SOLDE REDRESSÉ	1 715 149	1 602 980
• VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET DISPONIBLE	1 722 297	1 580 483
• EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DE L'ACTIF NET DISPONIBLE	7 148	(22 497)
• TAUX DE CAPITALISATION REDRESSÉ	100,4 %	98,6 %

245
septembre 2005



BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL